

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 38 promulguant, en Côte française des Somalis la loi n° 47-1006 du 27 août 1947 complétant. l'article 40 du titre VI de la loi n° 46-3.151 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale

n° 38

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la loi n° 40-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale

Vu la loi n° 47-1000 du 27 août 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi n° 47-1606 du 27 août 1947, complétant l'article 40 du titre VI de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.